

Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA)

Complément de l'approbation de l'avant-projet pour le tunnel de base du Ceneri: option pour un système de tunnel

L'Office fédéral des transports communique:

En complément à sa décision du 15 mars 1999 concernant les avant-projets du Lötschberg, du Saint-Gothard, du Ceneri et de la Suisse orientale ainsi que le plan sectoriel AlpTransit (FF 1999 2521), le Conseil fédéral a déterminé, par arrêté du 3 juillet 2001, que le tunnel de base du Ceneri serait construit selon le système des deux tubes à simple voie.

Le plan sectoriel AlpTransit sera mis à jour en conséquence.

14 août 2001

Office fédéral des transports